

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI EN ZI/ZA



À partir du 1^{er} septembre, les consignes de tri de votre ZI/ZA évoluent. Désormais, en plus des cartons et papiers, tous les autres emballages peuvent être jetés dans votre bac bleu. Ce sont les mêmes consignes que pour la poubelle « je trie ».

Ce que vous trieiez déjà



Papier



Cartons bruns (pliés / découpés)

+

NOUVEAU

ce que vous pouvez
trier en plus

Tous les
emballages
se trient



Emballages
plastiques



Emballages cartonnés



Emballages métalliques

**LE BAC BLEU
ÉVOLUE !**



LES INTERDITS

En cas de non respect des interdits, le bac ne sera pas collecté.



Sacs poubelle
fermés



Verre



Palettes
en bois



Grands films
plastiques industriels



Objets métalliques
ou plastiques



Moteur

**Ces indésirables peuvent endommager les camions,
les machines de tri et blesser les agents.**

EN PRATIQUE

- 1** J'ai besoin d'informations ou de documents (affiches, brochures, adhésifs, panneaux...)
Je contacte le 0 800 500 027

- 2** J'ai besoin d'un nouveau bac
Je flashe ce QR Code ou RDV sur le site internet,
rubrique «commander un bac»

- 3** Quelle est la différence entre un bac bleu et un bac vert/jaune ?
**Aucune !
Ce sont les mêmes consignes désormais.**

RENSEIGNEMENTS
grenoblealpesmetropole.fr
0 800 500 027



CITEO


**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**